

Les attributions des services vacants objet de la décision d'appel
à candidature au poste de chef de service
au sein de l'agence nationale d'évaluation
et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur



Division d'évaluation des formations :

1- Service d'évaluation des filières de formations publiques :

Le service d'évaluation des filières de formation publiques est chargé de :

- Assurer le suivi des dossiers des filières de formation concernant les établissements de l'enseignement supérieur public, soit pour accréditation ou pour le renouvellement de l'accréditation ;
- Coordonner avec les experts dans la gestion et le traitement des dossiers des filières de formations.
- Veiller sur la tenue des listes des experts et sa mise à jour;
- Contribuer à l'élaboration des rapports annuels de l'Agence.

2- Service d'évaluation des filières de formation privées :

Le service d'évaluation des filières de formation privées est chargé de :

- Assurer le suivi des dossiers des filières de formation concernant les établissements de l'enseignement supérieur privé soit pour accréditation ou pour le renouvellement de l'accréditation.
- Coordonner avec les experts dans la gestion et le traitement des dossiers des filières de formations.
- Veiller sur la tenue des listes des experts et sa mise à jour;
- Contribuer à l'élaboration des rapports annuels de l'Agence.

Division d'évaluations des établissements:

1- Service d'évaluation des établissements de l'enseignement supérieur public :

Le service d'évaluation des établissements de l'enseignement supérieur public est chargé de :

- Collecter les informations sur les établissements d'enseignement supérieur public;
- Assurer le suivi des dossiers relatifs aux établissements soumis à l'évaluation;
- Assurer le suivi et la coordination avec les experts ;
- Gérer les visites des experts sur les lieux;
- Contribuer à l'élaboration des rapports annuels de l'Agence.



2- Service d'évaluation des établissements de l'enseignement supérieur privé :

Le service d'évaluation des établissements de l'enseignement supérieur privé est chargé de :

- Collecter les informations sur les établissements de l'enseignement supérieur privé;
- Assurer le suivi des dossiers relatifs aux établissements soumis à l'évaluation;
- Assurer le suivi et la coordination avec les experts ;
- Gérer les visites des experts sur les lieux;
- Contribuer à l'élaboration des rapports annuels de l'Agence.

Division des affaires administratives et Financières :



1- Service financier :

Le Service financier a pour mission de:

- Assurer la gestion budgétaire, financière et comptable de l'Agence. A ce titre il prépare et exécute le budget de fonctionnement, d'investissement et des comptes hors budget.
- Elaborer le compte administratif de l'Agence, de tenir la comptabilité des engagements et des ordonnancements et de déléguer les crédits aux sous-ordonnateurs tout en assurant le contrôle de l'exécution;
- Assurer l'ordonnance des recettes et des dépenses, le paiement du personnel, et la gestion financière des conventions et contrats :
- Exécuter le budget, recouvrir les recettes, régler les dépenses, tenir la comptabilité et présenter les comptes de l'Agence, après contrôle, au Conseil d'Administration.
- Gérer les achats et les approvisionnements, entretenir les locaux et les équipements de l'Agence et gérer son parc automobile conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

2- Service des Ressources Humaines :

Le Service des Ressources Humaines a pour mission de :

- Mettre en œuvre la politique de gestion des ressources humaines ;
- Veiller au respect de la réglementation en vigueur et de mener l'action de l'Agence en matière des œuvres sociales ;
- Organiser les concours et les examens professionnels ;
- Gérer la carrière du personnel administratif et technique.